

Mardi 12 novembre à 9 h

**COMMISSION DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES**

(M. le Ministre Marcourt)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Pierre-Yves JEHOLET sur l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers et la compétitivité des entreprises

Jean-Luc CRUCKE sur le dossier Euromotte de Mouscron

Madame Christine DEFRAIGNE sur l'évolution des négociations pour la cokerie et les 138 millions avancés à ArcelorMittal par la Région

Christine DEFRAIGNE sur l'économie circulaire

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur les effets de la taxe sur les automates bancaires

Jean-Luc CRUCKE sur le déploiement de la fibre optique dans les communes rurales

Pierre-Yves Jeholet sur l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers et la compétitivité de nos entreprises

De plus en plus d'entreprises et de PME se plaignent des difficultés croissantes liées à la forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers. Cette situation touche de nombreux secteurs et bon nombre d'entreprises ne parviennent pas à faire face à cette concurrence étrangère : inégalité des salaires, inégalité du coût du travail, inégalité de charges sociales, ... Dans ce contexte, il est particulièrement difficile pour nos entreprises d'être compétitives par rapport aux sociétés issues d'autres pays européens.

Si cette matière relève principalement du droit du travail et donc du pouvoir fédéral, notre région devra également l'aborder dans le cadre le futur transfert de compétences.

- Avez-vous déjà eu l'occasion d'aborder cette problématique avec vos collègues du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux ?
- Quelles mesures sont préconisées, notamment dans le cadre du futur transfert de compétences, afin d'endiguer ce phénomène de concurrence déloyale ? On se trouve en effet d'un côté avec des travailleurs confrontés à du chômage économique alors que de très nombreux emplois sont occupés par des travailleurs étrangers ?

A côté de cette concurrence étrangère, des entreprises se plaignent également d'une certaine concurrence faite dans le cadre de travaux sous-traités au sein des établissements pénitentiaires où le coût du travail est également moins élevé.

- Quelle est votre sentiment à ce sujet ? Des mesures concrètes peuvent-elles être prises afin de défendre nos entreprises ? Avez-vous pu aborder cette problématique avec votre collègue en charge de la justice ? Si le travail pénitentiaire est un devoir que l'Etat doit rendre, il ne faut pas dans le même temps que cette obligation régaliennne mette à mal le secteur de nos entreprises. Des limites peuvent-elles être envisagées, par exemple dans le cadre des marchés publics ?

Jean-Luc Crucke sur «le dossier Euromotte de Mouscron».

Dans les années 90, le groupe Verbeke-Vandamme se porte repreneur de la société textile mouscronnoise Euromotte, garantissant le maintien de la totalité du personnel et de l'activité.

Pour ce faire, le groupe crée la société Euromotte Filatures (EM Filatures) et se déclare disposée à investir 75 millions de FB sur fonds propres, tout en sollicitant l'aide de la Wallonie qui s'engage à apporter 30 millions de FB dans la société, tout en accordant un prêt à long terme de 45 millions de FB.

Très rapidement, l'opération apparaîtra comme un détournement des financements publics, la société EM Filatures ayant servi d'appât pour renflouer les caisses d'autres sociétés.

En 1998, EM Filatures disparaissait du paysage, mais la Wallonie décidait de poursuivre le groupe Verbeke-Vandamme devant les tribunaux.

Le Ministre peut-il faire le point sur la situation ? Quelles sont les démarches entamées et le suivi réservé à celles-ci ? Quels sont les montants réellement investis par la Wallonie dans l'opération EM Filatures ? Quelles sont les revendications introduites devant les tribunaux et l'importance du dommage sollicité ? Quelles sont les chances de réussite ? Les débiteurs sont-ils restés solvables ? Des garanties ont-elles fait l'objet de saisie ? Lesquelles ? Quels sont les frais de recouvrement exposés à ce jour ? Comment se détaillent-ils ?

Quelles sont les leçons tirées de l'affaire Euromotte ? Peut-on parler de négligences dans l'étude du dossier ? Des responsabilités ont-elles été dégagées ? Lesquelles et sur quelles bases ?

Quelle est l'importance du contentieux en recouvrement suite aux subventions allouées aux entreprises dans le cadre de l'aide économique ? Quels sont les taux de sinistralité et de recouvrement ?

Christine Defraigne sur l'évolution des négociations pour la cokerie et les 138 millions avancés à ArcelorMittal à la Région

Nous étions plusieurs à vous interroger le 8 octobre dernier. Vous nous aviez répondu que, pour la cokerie, nous ne reverrions dans un mois et que vous auriez davantage d'informations, que les négociations allaient s'ouvrir.

Je vous avais également interrogé sur les fameux 138 millions avancés par la Région à Mittal.

La presse nous en reparlait ce jeudi 31 octobre 2013 : la Région avancera, via la Sogepa, 138 millions à ArcelorMittal pour investir dans le bassin liégeois.

Que pouvez-vous dire concernant les négociations pour la cokerie ?

Avez-vous des informations par rapport aux négociations du plan social sur lesquelles ont saisi que les négociations pour la cokerie auront un impact ?

J'aimerais également revenir sur une question laissée sans réponse le 8 octobre, à savoir : quel est le coût finalement supporté par la Région pendant la période transitoire ? Si tout le monde est maintenu en chômage technique pendant 5 ans, mais en état d'alerte ou de vigilance en fonction d'une reprise, quel est le coût qui va être supporté par la Région wallonne ?

Par ailleurs, confirmez-vous que 138 millions seront avancés par la Sogepa ?

Confirmez-vous que cette somme servira à investir et à miser sur une sidérurgie haut de gamme et sur les secteurs de niche ?

Comment cet investissement pourra-t-il être réalisé au regard du droit européen ?

Quelle est la contrepartie donnée par Mittal en échange de ces 138 millions ?

Enfin, quelle garanties la Région Wallonne a-t-elle demandées pour le remboursement de ces 138 millions ? L'accord cadre s'est-il transformé en dispositions contractuelles contraignantes ?

Quelles sanctions ou quels mécanismes avez-vous prévus dans le cas où il ne respecterait pas ses engagements ?

Christine Defraigne sur l'économie circulaire

Le 14 juin 2013, l'Echo titrait « Marcourt engage la Wallonie dans l'économie circulaire ».

Selon l'article, la Wallonie voulait briller par son économie dite « durable » et le journal rappelait que vous aviez lancé une plateforme « Next » un an plutôt, programme qui « entend réinventer l'économie traditionnelle pour l'orienter vers une économie circulaire ».

Vos ateliers, organisés sur le sujet entre octobre 2012 et février 2013, auraient permis de dégager « 120 pistes de synergie et mutualisations possibles dont 25 réalisables à très court terme, avec un bénéfice économique appréciable ».

Concrètement, qu'est-ce qui a été fait depuis un an et demi pour soutenir l'économie circulaire en Wallonie ?

Comment avez-vous aidé les entreprises qui s'engagent dans le chemin de l'économie circulaire, chemin qui contient parfois davantage d'écueils ?

Alors que l'article indique : « le site du Ministre Marcourt offrira incessamment accès à une banque de données où les entreprises pourront partager leurs offres et leurs attentes », cette banque de données est-elle en ligne ? J'ai bien vu une présentation du programme Next sur votre site mais rien de plus.

Où en êtes-vous dans le développement et la mise en œuvre des 120 pistes de synergies et mutualisations ? Les 25 « réalisables à très court terme » sont-elles d'ores et déjà opérationnelles ?

Quel budget avez-vous dégagé pour mener ces politiques ?

Par ailleurs, les entreprises qui se sont engagées dans l'économie circulaire font face à un problème de concurrence lorsqu'elles se lancent dans la course à un marché public : si elles sont meilleures pour l'environnement, en termes de déchet etc., leurs coûts sont généralement plus élevés ce qui les élimine dans la procédure d'obtention du marché public. Généralement en effet, le prix est le critère prépondérant pour remporter un marché public.

Dès lors, la Wallonie pourrait-elle inviter, par quelque moyen que ce soit, les différents pouvoirs locaux et services publics, à privilégier les entreprises d'économie circulaire ? Avez-vous eu des discussions à ce sujet avec votre homologue des pouvoirs locaux ? Les cahiers des charges pourraient-ils être davantage favorables aux entreprises actives dans l'économie circulaire ?

Sybille de Coster-Bauchau sur les effets de la taxe sur les automates bancaires.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que la Wallonie taxe assez lourdement les automates bancaires installés sur son territoire.

Je laisserai bien évidemment à la sagacité du Ministre du Budget le soin d'en évaluer la pertinence à long terme pour les finances de la Région, ma question portant plus spécifiquement sur les effets de cette taxe sur les circuits économiques et la façon d'en calculer l'ampleur.

Entre 1997 et 2012, la Région se contentait de demander 60.000 francs belges par distributeur et par machine automatique servant à opérer diverses opérations bancaires, dont les virements. A partir de l'exercice 2012, ce furent 3000 euros, soit le double, qui étaient désormais réclamés, et la taxe s'étendit aux imprimantes d'extraits de compte. En comparaison, les régions flamande et bruxelloise ne disposent pas d'une telle taxe, et les quelques communes qui y ont recours ne le font qu'à un niveau nettement moindre, de l'ordre de 150 à 350 euros par appareil.

Le cas des imprimantes d'extrait de comptes, auxquels la taxe a été étendue en 2012, semble être le plus préoccupant. En effet, selon certaines informations, suite à cette augmentation drastique des frais fiscaux, la Banque Belfius prévoirait de retirer de ses agences wallonnes deux tiers de ces appareils, et ses concurrents semblent vouloir l'imiter peu ou prou.

Cela aurait un impact certain sur la qualité et le coût du service offert aux usagers, mais aussi sur les circuits d'entretien, de distribution et de fabrication de ces imprimantes sophistiquées fabriquées en Belgique, contrairement aux autres automates que l'on retrouve généralement dans les agences bancaires, comme les distributeurs de billets de banque.

Auriez-vous donc, Monsieur le Ministre, des informations quant aux effets de ces décisions des banques de retirer ces machines de leurs agences, à la fois en ce qui concerne le service aux usagers et en ce qui concerne l'impact sur l'économie et sur l'emploi ?

Jean-Luc Crucke sur «le déploiement de la fibre optique dans les communes rurales».

Le choix d'habiter dans une commune rurale apparaît, de plus en plus, comme un facteur d'exclusion des nouveaux moyens de communication. Certaines communes restent manifestement à côté de la route des nouvelles technologies et de l'indispensable très haut débit.

La commune de Frasnes-lez-Anvaing (11.000 hectares pour 11.500 habitants) étant l'une de ces victimes, le Collège communal décida de saisir récemment le service de médiation des Télécommunications. La réponse du service est exemplaire quant à la réalité à laquelle sont confrontées les communes rurales :

- Telenet ne compte pas étendre son réseau à la Wallonie
- VOO doit procéder à des travaux de modernisation du réseau dans la commune et n'est pas en mesure de communiquer une date précise à laquelle elle pourra offrir les services souhaités
- Belgacom procède progressivement à l'installation et la mise en service d'armoires optiques

Confrontée à la même problématique, la communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU) dont le territoire est composé de 40% de communes rurales dont la densité n'intéresse pas spontanément les investisseurs a récemment signé, en compagnie de l'Etat français et des opérateurs régionaux (SFR et Orange), la première convention "France très haut débit" pour le déploiement de la fibre optique dans les zones moins denses de l'agglomération lilloise.

Outre la valeur symbolique de la signature, l'accord conventionnel apporte les précisions utiles quant aux modalités de la concrétisation de l'installation du réseau. Les opérateurs garantissent pour 2020 une prise optique "raccordable" pour chaque habitant de la LMCU, un suivi trimestriel de l'évolution des travaux, des zones prioritaires qui ont été préalablement identifiées et un dialogue continu.

Les expériences menées avant la signature de la convention ont de plus apporté la preuve d'une forte croissance des usagers et d'un triplement de la consommation internet.

Que pense le Ministre de l'expérience française et du modèle adopté ? Comment réagit-il ? Une procédure identique ne devrait-elle pas être utilisée sur le territoire wallon ? Le Ministre pourrait-il prendre l'engagement d'expériences pilotes et

déléguer son administration pour négocier les conventions en compagnie des opérateurs concernés et de communes volontaires ?

Comment éviter de prolonger, sur le territoire wallon, l'existence de communes à deux vitesses de liaison électronique? N'est-il pas urgent de saisir le taureau par les cornes et d'apporter des solutions concrètes plutôt que de compter sur les promesses d'opérateurs dont les intérêts sont forcément différents?